



Présentation des labels et certifications d'Excellence Végétale

Rendez-vous :
Les acteurs d'Excellence Végétale
seront présents sur le salon Paysalia
à Lyon du 5 au 7 décembre 2023



Excellence Végétale est l'association qui regroupe les **professionnels et amateurs engagés** pour les produits issus de l'**horticulture, floriculture** et de la **pépinière**.

Ils ont la charge de gérer, animer, défendre et promouvoir l'ensemble des signes officiels et interprofessionnels de qualité, d'origine et d'écoresponsabilité concernant la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Ces derniers peuvent prendre diverses formes :

- **Label Rouge**
- **Charte Qualité Fleurs**
- **Indication géographique protégée (IGP)**
- **Fleurs de France**
- **Plante Bleue**
- **Haute Valeur Environnementale (HVE)**

Organisme de Défense et de Gestion pour les signes officiels

Excellence Végétale est reconnue par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), en tant qu'**Organisme de Défense et de Gestion (ODG) des certifications institutionnelles de cette filière**.

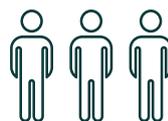
Ainsi, l'association défend et administre la certification de qualité Label Rouge et l'Indication Géographique Protégée (IGP).

Délégation de l'interprofession pour les signes interprofessionnels

Excellence Végétale est **soutenue financièrement par l'interprofession VALHOR** pour la gestion du label qualité « **Charte Qualité Fleurs** » et la certification environnementale « **Plante Bleue** ». Elle a délégation pour le label d'origine « **Fleurs de France** ».



6
Signes à défendre



360
Adhérents



14
Sections



#Qualité



Label Rouge

1er label de qualité - 38 producteurs habilités à produire des végétaux labélisés

Le Label Rouge, l'un des plus célèbres **signes de qualité** en France s'applique également aux végétaux. Le premier végétal à avoir pu bénéficier du précieux label est le bulbe de Dahlia, il fut rapidement suivi par le sapin de Noël, le rosier, le géranium, les arbres fruitiers et le gazon.

Le cahier des charges Gazon Label Rouge a été révisé (intégration de jury technique et consommateur, sélection variétale renforcée, ...) et prendra effet au 1er janvier 2024.

Les plants potagers Label Rouge devraient voir le jour en 2024.

Excellence Végétale travaille sur des projets de création de cahier des charges en vue d'agréer de nouveaux Label Rouge, Rhodo/camélia, plants potagers, petits fruits et plants aromatiques. Actuellement, une section fait du lobbying pour que le terreau soit éligible à l'obtention du Label Rouge.



Charte qualité fleurs

La **Charte Qualité Fleurs** est une certification qui **garantit la qualité des fleurs coupées françaises**, notamment leur tenue en vase d'au moins 7 jours chez le consommateur.

Pour un producteur, la Charte Qualité Fleurs permet également d'accéder à Fleurs de France, un label certifiant l'origine française des productions.

En 2023, la Charte Qualité Fleurs évolue. Des critères de traçabilité et d'écoresponsabilité sont en cours d'ajout au Cahier des Charges, afin de répondre aux attentes sociétales actuelles.

#Origine



IGP - Indication géographique protégée

La dénomination IGP permet de réserver exclusivement l'usage du nom d'une **production agricole locale** à ceux qui respectent certains critères tant qualitatifs que géographiques. **Une première IGP dans le domaine de l'horticulture** sur le territoire français est sur le point de voir le jour, elle concerne les **sapins de Noël du Morvan** qui représentent un quart de la production nationale de sapins de Noël sur 1500 hectares de plantation.

Une fois l'IGP reconnue, la zone du Morvan associée aux sapins sera protégée dans l'utilisation du nom Sapin de Noël du Morvan tant sur le territoire français qu'au sein de la **communauté européenne**.



Fleurs de France

La dénomination Fleurs de France est un label permettant au client de **s'assurer que les plantes qu'il achète soient bien issues de productions françaises**. Les entreprises doivent être engagées dans une démarche officielle de **certification écoenvironnementale**. Cette double assurance donne la possibilité à l'acheteur de savoir qu'il soutient la filière horticole française – participant ainsi au fonctionnement de nombreuses entreprises – tout en garantissant un achat respectueux de l'environnement. Le label Fleurs de France est réservé à des productions engagées d'écoresponsabilité agréé telle que la certification Plante Bleue (une certification environnementale), MPS ou AB.

FILIÈRE FRANÇAISE DE L'HORTICULTURE, DE LA FLEURISTERIE ET DU PAYSAGE



**52 000 ENTREPRISES
SPÉCIALISÉES**



**186 000
EMPLOIS**



**15 MILLIARDS
D'EUROS DE CA**

PRODUCTION



**2 936 ENTREPRISES
1,4 MILLIARD € DE CA**

COMMERCE



**16 672 ENTREPRISES
7,5 MILLIARDS € DE CA**

PAYSAGE



**31 300 ENTREPRISES
6,6 MILLIARD € DE CA**

Source : Infographie VALHOR de mars 2022.
Compilation d'études.

CONCERNANT LA SIGNATURE FLEURS DE FRANCE



PRODUCTEURS

- > 476 PRODUCTEURS ENGAGÉS
- SOIT 7700 HECTARES DE PRODUCTION

POINTS DE VENTES

- > 8969 POINTS DE VENTES ENGAGÉS
- 115 GROSSISTES
- 1504 POINTS DE VENTE SPÉCIALISÉS (Jardinerie, LISA)
- 362 FLEURISTES
- 6988 AUTRES POINTS DE VENTE (Alimentaire et Bricolage)

1 FRANÇAIS SUR 3 CONNAÎT

LA SIGNATURE "FLEURS DE FRANCE"

& ILS ACHETENT DES VÉGÉTAUX LABELLISÉS :



PARFOIS



LE PLUS SOUVENT



SYSTÉMATIQUEMENT

Source : Les Français et le végétal par KANTAR pour FranceAgriMer et VALHOR (2020)

#Environnement

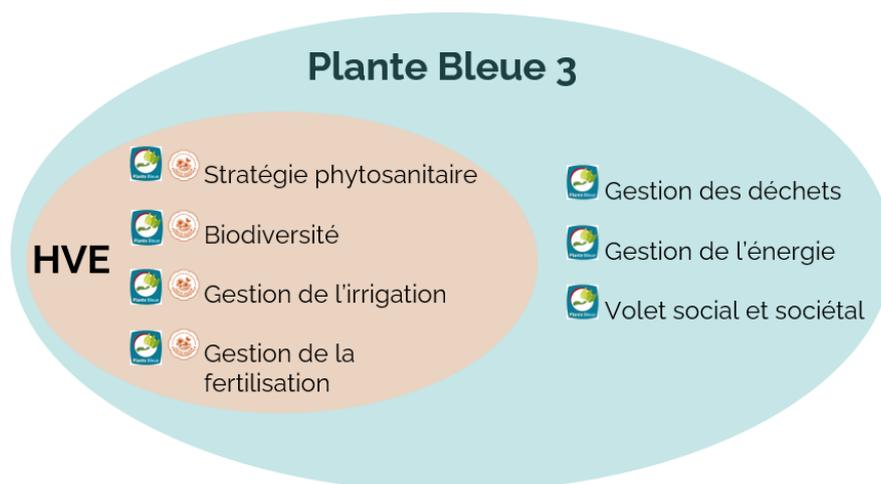


Plante Bleue et HVE

- 280 entreprises certifiées dont 105 au niveau 3
- 8000 hectares d'exploitations

Plante Bleue est la certification nationale de référence qui garantit officiellement que les végétaux ont été produits de manière éco-responsable par des entreprises de production horticole ou de pépinières certifiées.

Les sept thématiques sur lesquelles se fondent cette reconnaissance sont :



Plante Bleue est un dispositif progressif en **3 niveaux** :

- **Attestation de niveau 1** : Diagnostic environnemental réalisé par l'entreprise.
- **Niveau 2** : Certification de bonnes pratiques de production (contrôlées par un organisme certificateur).
- **Niveau 3** : Certification fondée sur des indicateurs de performance. Le niveau 3 de Plante Bleue permet la double certification HVE (Haute Valeur Environnementale). L'outil MPS permet et facilite le calcul des indicateurs.

La certification Plante Bleue est également un faire-valoir auprès des collectivités locales et des donneurs d'ordre publics ou privés, pour **valoriser leurs actions en faveur du développement durable** auprès des citoyens soucieux de plantations éco-responsables pour une cité verte et durable.

La certification Plante Bleue 3 - HVE est validée par un organisme certificateur agréé par le Ministère de l'Agriculture (dans le cas de la filière, c'est OCACIA). Les contrôles ont lieu tous les 18 mois.



CONTACT PRESSE

Divino Conseils - Éléonore Deloison
eleonore@divino-conseils.com - 06 08 13 55 53



excellencevegetale
<https://www.excellence-vegetale.org>

